

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE:

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET:

ADOPTION D'UNE GRILLE TARIFAIRE COMMUNE POUR LES CINEMAS DE L'AGGLOMERATION

Total:

56

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-sept octobre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell, 1 avenue de

Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents: 35

Eric ADAM; Damien ALLOUCH; Thierry BATTESTI; Faten BENAHMED; Gaëlle BOUGEROL; Gilles CARBONNET; Sylvie CARILLON; Christophe CARRERE; Céline CIEPLINSKI; Romain COLAS; Christine COTTE; Michaël DAMIATI; Arnaud DEGEN; Dominique DEVERNOIS; Valérie DOLLFUS; François DUROVRAY; Jocelyne FALCONNIER; Annie FONTGARNAND; Bruno GALLIER; Christine GARNIER; Fabrice GAUDUFFE; Joël GRUERE; Faten HIDRI; Anne Marie JOURDANNEAU FORT; Colette KOEBERLE; Sandrine LAMIRE; Nicole LAMOTH; Klerwi LANDRAU; Jean Claude LE ROUX; Muriel MOISSON; Christina PEDRI; Sabine PELLON; Richard PRIVAT; Valérie RAGOT; Laurent ROUSSET

Représentés: 18

Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET par représenté Céline CIEPLINSKI ; Thomas CHAZAL représenté par Dominique DEVERNOIS ; Olivier CLODONG représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Sylvie DONCARLI représentée par Richard PRIVAT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Gilles CARBONNET ; Christian FERRIER représenté par Valérie DOLLFUS ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Jérôme MEUNIER représenté par Bruno GALLIER ; Françoise NICOLAS représentée par Sylvie CARILLON; Pascal ODOT représenté par Faten BENAHMED ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Colette KOEBERLE

Absents:

3

Gabin ABENA; Benjamin DONEKOGLU; Marie-Hélène EUVRARD

2023-075

SECRETAIRE DE SEANCE

Nicole LAMOTH

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

1 5 NOV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION

2022 075	ADOPTION D'UNE GRILLE TARIFAIRE COMMUNE POUR LES CINEMAS
2023-075	DE L'AGGLOMERATION

VU la note explicative et de synthèse du Président.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter une grille tarifaire commune pour les deux cinémas en régie directe de l'agglomération,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Culture et Sport, monde associatif et démocratie locale entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant (M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. BASSET)

Article 1er : **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des cinémas Le Cyrano à Montgeron et Le Paradiso à Yerres :

Application au 1 ^{er} janvier 2024 (à l'exception des tarifs scolaires qui s'appliquent depuis le 1 ^{er} septembre 2023)		
Tarif réduit (+ de 65 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, handicapés)	5,70 €	
Jeunes - de 18 ans	4.30 €	
La séance des P'tits loups	4,50 €	
Cartes 10 places valables 1 an Frais de support carte	50 € 2 €	

Carte Cinessonne		
Places Cinessonne (pour les détenteurs de la carte Cinessonne)	5,00 €	
Scolaires : élèves du secondaire	2.90.6	
Elèves porteurs de la carte « collège au cinéma » de l'année en cours	3,80 €	
Scolaire : élèves du primaire & élèves option cinéma	3,00 €	
Dispositif Lycéens et apprentis au cinéma		
Dispositifs Collège au cinéma, Ecole et cinéma, Maternelle au cinéma	2,80 €	
Majoration 3D	1,50 €	
Centres sociaux et centres de loisirs à partir de 10 places	2 20 6	
Achats groupés de places pour les comités d'entreprise à partir de 20 places	3,20 €	
Soirées spéciales	3,80 €	
Pass culture, Cinéchèques et CCU acceptés		

Article 2 : DIT que les recettes seront inscrites au Budget de la Communauté d'agglomération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

ur extrait conforme,

François DUROVRAY

Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADOPTION D'UNE GRILLE TARIFAIRE COMMUNE POUR LES CINEMAS DE L'AGGLOMERATION

Date de transmission de l'acte :

15/11/2023

Date de réception de l'accusé de

15/11/2023

réception :

Numéro de l'acte :

DCC2023-075 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

091-200058477-20231107-DCC2023-075-DE

Date de décision :

07/11/2023

Acte transmis par :

Christine TAHON

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires